



FFHANDBALL

RÉAGIR FACE AUX VIOLENCES SEXUELLES

JE SUIS VICTIME

Personne n'a le droit d'imposer un acte de nature sexuelle que vous ne désirez pas.

Quelles que soient les circonstances du viol ou de l'agression, vous n'y êtes pour rien.

L'auteur des faits est le seul responsable.

Le coupable, c'est votre agresseur.

Que les faits soient anciens ou récents,

IL FAUT EN PARLER :

- à une personne en qui vous avez confiance (parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, autre)
- à un professionnel (médecin, assistante sociale, avocat),
- en appelant un numéro gratuit d'écoute et d'aide :



SIGNELEZ les faits à la police et à la gendarmerie.

Les services de police ou de gendarmerie ont mis en place des dispositifs d'accueil et d'aide aux victimes : intervenantes sociales, psychologues... En cas d'urgence, appelez le **17** ou le **112** (depuis un portable).

JE SUIS TÉMOIN OU J'AI DES DOUTES

Si vous êtes témoin direct de faits d'agression, vous pouvez adopter plusieurs stratégies : mobilisation d'autres témoins, intervention, diversion...

Votre réaction doit être proportionnelle à la menace. Lorsqu'il y a un danger grave et immédiat pour la victime, **APPELEZ IMMÉDIATEMENT LE 17.**

Si vous avez des doutes ou des suspicions, **SIGNELEZ-LE :**

- auprès des forces de l'ordre (police ou gendarmerie),
- au service social de votre mairie,
- à des associations d'aide aux victimes,
- à un dirigeant du club, du comité départemental, de la ligue régionale,
- à la cellule dédiée au sein du ministère des sports :

SIGNAL-SPORTS@sports.gouv.fr

L'enjeu est de proposer son aide à la victime pour qu'elle puisse d'abord être protégée, puis faire les démarches pour porter plainte.

Dans tous les cas, **si l'agresseur est lié à l'activité du handball** (en club, en pôle, en sélection), il est nécessaire d'informer la **Fédération française de handball :**

Michel Jacquet, directeur général : **m.jacquet@ffhandball.net**

Toute information transmise sera traitée avec une absolue confidentialité au sein d'une cellule spécifique de 4 personnes (2 hommes et 2 femmes)